

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2016 – 060 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE  
M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

**OBJET :**      **OPAH du Sud Artois**  
                  **Prolongation et répartition des dossiers dans les priorités de travaux**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois est engagé dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui se décline sur l'ensemble de son territoire de l'Intercommunalité jusqu'au 30 novembre 2016.

Monsieur le Président rappelle les objectifs de cette opération de rénovation et de revitalisation de l'habitat qui était portée initialement par la Communauté de Communes du Canton de Bertincourt et précise l'acceptation par les services de l'Etat d'une prolongation de cette opération pour 12 nouveaux mois.

Monsieur le Président propose de répartir les dossiers susceptibles de recevoir une aide de l'ANAH dans chacune des priorités retenues initialement de la façon suivante :

	Prop. Occupants	Prop. Bailleurs
Priorité 1 Insalubrité	2 dossiers	2 dossiers
Priorité 2 autonomie	10 dossiers	-
Priorité 3 Eco Energies	17 dossiers	2 dossiers
Priorité 4 Autres Travaux	2 dossiers	-

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver la prolongation de l'Opération Programmée de l'Habitat du Sud Artois pour une période de 12 mois,
- d'approuver la répartition des dossiers dans les différentes priorités pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants,
- de prévoir les crédits nécessaires aux subventions accordées dans le cadre des différents budgets de la collectivité – opération budgétaire 17 - OPAH du Sud Artois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

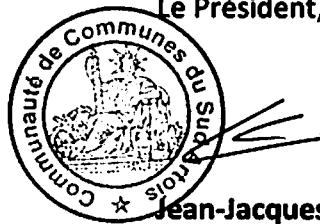
*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 29 juin 2016 et transmission  
en Préfecture le 29 juin 2016.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

**2016-060 du 29/06/2016**

*OPAH – Prolongation et répartition des dossiers*

**2016- 048 - 29/06/2016**

*Budget Annexe SPANC-BS 2016*

